

Rôle des audiences Conseil de discipline

Août – Septembre

Octobre – Novembre – Décembre 2020

Janvier – Février 2021

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-19-00776 Annick Prévost, infirmière (Permis n° 211 2364)	- Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements prodigués à un client, notamment en n'assurant pas la surveillance clinique et le suivi requis par son état de santé, en omettant d'intervenir lorsque son état de santé l'exigeait et en ne prenant pas les moyens raisonnables pour assurer la continuité des soins.	Yannicke Boucher, syndique adjointe	M ^e Julie Charbonneau, présidente M ^{me} Josée Moreau, infirmière M ^{me} Diane Millette, infirmière	M ^e Alain Galarneau (P) M ^e Johnathan Denis (I)	Plainte	7, 26 et 28 août 2020 AUDIENCE REMISE	9 h 30	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec 4200, rue Molson Montréal (Québec) H1Y 4V4 Salle M-140
20-20-00785 Kim Bussière, infirmière (Permis n° 214 0293)	- Infraction criminelle en lien avec l'exercice de la profession.	France Desroches, syndique adjointe	M ^e Myriam Giroux-Del Zotto, présidente M ^{me} Shelley Cogland, infirmière M ^{me} Roxanne L'Écuyer, infirmière	M ^e Jasmine Simard (P) M ^e Mathieu St-Pierre Castonguay (I)	Plainte	18 août 2020	9 h 30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)
20-19-00781 Martin Denicourt, infirmier (Permis n° 212 2475)	- Avoir fait preuve de violence physique, verbale ou psychologique envers un client ; - Avoir fait preuve de négligence lors de l'administration d'une substance à une cliente.	Myriam Brisson, syndique adjointe	M ^e Daniel Lord, président M ^{me} Rosella Di Lallo, infirmière M. Luc Néron, infirmier	M ^e Marie-Eve Giguère (P) M ^e Johnathan Denis (I)	Plainte	21 et 31 août 2020	9 h 30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-18-00740 Selissa Forget, infirmière (Permis n° 202 0456)	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation et dissimulation de médicaments, notamment des narcotiques injectables, tentant de dissimuler ces appropriations par différents subterfuges, notamment par l'entrée de fausses informations au système automatisé de distribution de médicaments (deux chefs) ; - Appropriation et dissimulation de médicaments, notamment des narcotiques injectables, tentant de dissimuler ces appropriations par différents subterfuges (un chef) ; 	Stéphanie Vézina, syndique adjointe	M ^{me} Nathalie Lelièvre, présidente M ^{me} Natalie Gélinas, infirmière M ^{me} Rosella Di Lallo, infirmière	M ^{me} Marie-Eve Giguère (P)	Sanction	27 août 2020	9 h 30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-19-00779 Akli Abdoun, infirmier (Permis n° 212 2018)	- S'être approprié à plusieurs reprises des narcotiques, tentant de dissimuler ces appropriations par divers subterfuges ; - Avoir exercé sa profession dans un état susceptible de compromettre la qualité des soins et services en étant sous l'influence de boissons alcooliques, de stupéfiants, d'hallucinogènes, de préparations narcotiques ou anesthésiques, ou de toute autre substance pouvant produire l'ivresse, l'affaiblissement ou la perturbation des facultés ou l'inconscience.	Marie-Eve Côté, syndique adjointe	M ^e Myriam Giroux-Del Zotto, présidente M ^{me} Natalie Gélinas, infirmière M ^{me} Martine Labonté, infirmière	M ^e Marie-Ève Giguère (P) M ^e Mylène Leroux (I)	Plainte	24 septembre 2020	9 h 30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)
20-19-00781 Martin Denicourt, infirmier (Permis n° 212 2475)	- Avoir fait preuve de violence physique, verbale ou psychologique envers un client ; - Avoir fait preuve de négligence lors de l'administration d'une substance à une cliente.	Myriam Brisson, syndique adjointe	M ^e Daniel Y. Lord, président M ^{me} Rosella Di Lallo, infirmière M. Luc Néron, infirmier	M ^e Marie-Eve Giguère (P) M ^e Johnathan Denis (I)	Plainte	28 septembre 2020	9 h 30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)
20-20-00784 Alain Couture, anciennement infirmier (Permis n° 91 0653)	- Avoir fait preuve de violence physique envers un client.	Martine Gagné, syndique adjointe	M ^e Hélène Desgranges, présidente M ^{me} Martine Labonté, infirmière M ^{me} Rosella Di Lallo, infirmière	M ^e Alain Galarnéau (P)	Plainte	30 septembre 2020	9 h 30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)

OCTOBRE 2020

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-20-00790 France Pilon, infirmière (Permis n° 86 1087)	- Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements prodigués à une cliente, notamment en n'assurant pas la surveillance clinique et le suivi requis par son état de santé.	Josée Dorval, syndique adjointe	M ^e Isabelle Dubuc M ^{me} Josée Moreau, infirmière M ^{me} Guylaine Parent, infirmière	M ^e Marie-Ève Giguère (P) M ^e Yves Paquette (I)	Plainte	2 octobre 2020	9 h 30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)
20-20-00791 Anick Dugas, infirmière (Permis n° 205 2014)	- Avoir publié des propos indignes, malveillants, et susceptibles de compromettre la confiance du public envers la profession.	Nathalie Boudart, syndique adjointe	M ^e Nathalie Lelièvre M ^{me} Martine Labonté, infirmière M ^{me} Diane Millette, infirmière	M ^e Jasmine Simard (P) M ^e Rébecca Laurin (I)	Plainte	6 octobre 2020	9 h 30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)
20-19-00777 Jean Deymier, anciennement infirmier (Permis n° 209 0835)	- Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements prodigués à une cliente, notamment en n'intervenant pas promptement auprès de la cliente lorsque son état de santé l'exigeait, omettant de procéder à l'évaluation et au suivi requis par son état de santé; - Ne pas avoir fait preuve de diligence raisonnable dans l'obtention des résultats des prélèvements sanguins effectués pour un client ; - Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements prodigués à une cliente, notamment en ne procédant pas à l'évaluation requise et en n'assurant pas la surveillance clinique requise par son état de santé; - Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements prodigués à une cliente, notamment en n'assurant pas la surveillance clinique requise par son état de santé;	Martin Simard, syndic adjoint	M ^e Jean-Guy Légaré, président M ^{me} Martine Labonté, infirmière M ^{me} Guylaine Parent, infirmière	M ^e Nathalie Vuille (P)	Plainte	7, 8 et 9 octobre 2020	9 h 30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements prodigués à une cliente, notamment en n'assurant pas la surveillance clinique requise lors de l'administration d'un médicament et en ne respectant pas les principes et méthodes d'administration de celui-ci; - Avoir fait preuve de négligence en ne respectant pas les ordonnances du protocole <i>Syndrome coronarien aigu</i> prescrit à un client. - Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements prodigués à un client, en n'assurant pas la surveillance clinique et le suivi requis par son état de santé à la suite de l'administration d'une substance. 							
20-20-00786 Marc Luzincourt, infirmier (Permis n° 209 1806)	- Ne pas avoir pris les moyens nécessaires pour assurer le respect de la dignité, de la liberté, et de l'intégrité d'un client (deux chefs);	Cindy Gosselin, syndique adjointe		M ^e Alain Galarnau (P) M ^e Joanie Carignan (I)	Plainte	14, 15 et 16 octobre 2020 AUDIENCE REMISE	9 h 30	À déterminer
20-20-00788 Nathalie Falardeau, infirmière (Permis n° 91 0437)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir omis de sauvegarder son indépendance professionnelle à l'égard d'une cliente, notamment en omettant d'exercer sa profession avec objectivité et en ne faisant pas abstraction de toute intervention d'un tiers; - Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements prodigués à une cliente, notamment en omettant de procéder aux évaluations requises par son état de santé; - Avoir omis d'inscrire au dossier d'une 	Josée Dorval, syndique adjointe	M ^e Daniel Y. Lord Martine Labonté, infirmière Diane Millette, infirmière	M ^e Alain Galarnau (P) M ^e Gabriel Chaloult Lavoie (I)	Plainte	23 octobre 2020	9 h 30	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec 4200, rue Molson Montréal (Québec) H1Y 4V4 Salle M-140

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
	cliente les informations nécessaires.							
20-19-00762 Natalia Fedossova, infirmière (Permis n° 207 0363)	- Avoir eu un comportement susceptible de dévaloriser l'image de la profession en s'appropriant et s'injectant une substance appartenant à une personne avec laquelle elle est en rapport dans l'exercice de la profession.	Yannicke Boucher, syndique adjointe	M ^e Lydia Milazzo, présidente M ^{me} Marie-Josée Boulianne, infirmière M ^{me} (à déterminer)	M ^e Jasmine Simard (P) M ^e Irwin Liebman (I)	Plainte	28 octobre 2020 AUDIENCE REMISE	9 h 30	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec 4200, rue Molson Montréal (Québec) H1Y 4V4 Salle M-140
20-19-00776 Annick Prévost, infirmière (Permis n° 211 2364)	- Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements prodigués à un client, notamment en n'assurant pas la surveillance clinique et le suivi requis par son état de santé, en omettant d'intervenir lorsque son état de santé l'exigeait et en ne prenant pas les moyens raisonnables pour assurer la continuité des soins.	Yannicke Boucher, syndique adjointe	M ^e Julie Charbonneau, présidente M ^{me} Diane Millette, infirmière M ^{me} Natalie Gélinas, infirmière	M ^e Alain Galarneau (P) M ^e Johnathan Denis (I)	Plainte	30 octobre 2020	9 h 30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)

NOVEMBRE 2020

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-20-00798 Marie-Claude Labelle, infirmière (Permis n° 90 1518)	- Avoir posé des actes allant à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession. - Avoir fait preuve de négligence en ne respectant pas les principes et méthodes concernant l'administration d'une substance.	Fatima Aber, syndique adjointe	M ^{me} Marie-France Perras M ^{me} Rosella Di Lallo, infirmière M ^{me} Josée Bonneau, infirmière	M ^{me} Marie-Ève Giguère (P) M ^{me} Pascal A. Pelletier (I)	Plainte	2, 3 et 4 novembre 2020	9 H 30	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec 4200, rue Molson Montréal (Québec) H1Y 4V4 Salle M-140
20-20-00792 Viviane Kouimi Wanji, infirmière (Permis n°209 1640)	- Avoir fait défaut d'établir et/ou maintenir une relation de confiance auprès de clients en ne respectant pas leurs valeurs ou leurs convictions personnelles ; - Avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession en omettant de préserver le secret quant aux renseignements de nature confidentielle qui étaient venus à sa connaissance dans l'exercice de sa profession.	France Desroches, syndique adjointe	M ^{me} Marie-France Perras M ^{me} Natalie Gélinas, infirmière M ^{me} Roxanne L'Écuyer, infirmière	M ^{me} Nathalie Vuille (P)	Plainte	12 novembre 2020	9 H 30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)
20-19-00776 Annick Prévost, infirmière (Permis n° 211 2364)	- Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements prodigués à un client, notamment en n'assurant pas la surveillance clinique et le suivi requis par son état de santé, en omettant d'intervenir lorsque son état de santé l'exigeait et en ne prenant pas les moyens raisonnables pour assurer la continuité des soins.	Yannicke Boucher, syndique adjointe	M ^{me} Julie Charbonneau, présidente M ^{me} Diane Millette, infirmière M ^{me} Natalie Gélinas, infirmière	M ^{me} Alain Galarnau (P) M ^{me} Johnathan Denis (I)	Plainte	13 novembre 2020	9 h 30	À déterminer

NOVEMBRE 2020

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-20-00794 Marie-Josée Rousseau, anciennement infirmière (Permis n° 97 0970)	- Avoir exercé sa profession dans un état susceptible de compromettre la qualité des soins et services et en étant sous l'influence de boissons alcooliques, de stupéfiants, d'hallucinogènes, de préparations narcotiques ou anesthésiques, ou de toute autre substance pouvant produire l'ivresse, l'affaiblissement ou la perturbation des facultés ou l'inconscience.	Stéphanie Vézina, syndique adjointe	Président(e) (à déterminer) Josée Bonneau, infirmière Mélanie Rouleau, infirmière	M ^e Marie-Eve Giguère (P) M ^e Mathieu St-Pierre Castonguay (I)	Plainte	16 novembre 2020	9 h 30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)
20-19-00762 Natalia Fedossova, infirmière (Permis n° 207 0363)	- Avoir eu un comportement susceptible de dévaloriser l'image de la profession en s'appropriant et s'injectant une substance appartenant à une personne avec laquelle elle est en rapport dans l'exercice de la profession.	Yannicke Boucher, syndique adjointe	M ^e Lydia Milazzo, présidente M ^{me} Marie-Josée Boulianne, infirmière M ^{me} (à déterminer)	M ^e Jasmine Simard (P) M ^e Irwin Liebman (I)	Plainte	17 novembre 2020	9 h 30	À déterminer
20-19-00775 Camille Breault, infirmière (Permis n° 216 1449)	- Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements prodigués à un client, notamment en ne procédant pas à l'évaluation requise par son état de santé et en omettant d'intervenir lorsque son état de santé l'exigeait.	Yannicke Boucher, syndique adjointe	M ^e Julie Charbonneau M ^{me} Karine Bolduc, infirmière M ^{me} Marie-Josée Boulianne, infirmière	M ^e Alain Galarneau (P) M ^e Mylène Leroux (I)	Plainte	18, 19 et 20 novembre 2020	9 h 30	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec 4200, rue Molson Montréal (Québec) H1Y 4V4 Salle M-140
20-19-00772 Stéphanie Caron, infirmière (Permis n° 204 2540)	- Avoir fait preuve de violence physique à l'égard d'un client.	Cindy Gosselin, syndique adjointe	M ^e Myriam Giroux-Del Zotto, présidente M ^{me} Karine Bolduc, infirmière M ^{me} Marie-Josée Boulianne, infirmière	M ^e Alain Galarneau (P) M ^e Isabelle Boivin (I)	Plainte	23, 24 et 26 novembre 2020	9 h 30	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec 4200, rue Molson Montréal (Québec) H1Y 4V4 Salle M-140

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-18-00751 et 20-19-00773 Caylah (Colleen) McCoy (Permis n° 89 2386)	<ul style="list-style-type: none"> - Défaut de collaborer et de répondre aux demandes de la syndique adjointe entravant ainsi l'enquête de cette dernière ; 1 - Avoir fourni, lors de ses déclarations annuelles au Tableau de l'Ordre et/ou ses mises à jour, des renseignements faux ou trompeurs ; 1 - S'être attribué, dans une publicité, des qualités ou habiletés particulières sans être en mesure de les démontrer ; - Avoir omis d'informer la secrétaire de l'Ordre qu'elle avait fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq (5) ans d'emprisonnement ou plus. 	Myriam Brisson, syndique adjointe	M ^e Maurice Cloutier, président M ^{me} Diane Millette, infirmière M ^{me} Rosella Di Lallo, infirmière	M ^e Marie-Eve Giguère (P)	Plainte	23, 26, 27 novembre 2020	9H30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-19-00776 Annick Prévost, infirmière (Permis n° 211 2364)	- Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements prodigués à un client, notamment en n'assurant pas la surveillance clinique et le suivi requis par son état de santé, en omettant d'intervenir lorsque son état de santé l'exigeait et en ne prenant pas les moyens raisonnables pour assurer la continuité des soins.	Yannicke Boucher, syndique adjointe	M ^e Julie Charbonneau, présidente M ^{me} Diane Millette, infirmière M ^{me} Natalie Gélinas, infirmière	M ^e Alain Galarneau (P) M ^e Johnathan Denis (I)	Plainte	7 décembre 2020	9 h 30	À déterminer
20-18-00751 et 20-19-00773 Caylah (Colleen) McCoy (Permis n° 89 2386)	- Défaut de collaborer et de répondre aux demandes de la syndique adjointe entravant ainsi l'enquête de cette dernière ; 1 - Avoir fourni, lors de ses déclarations annuelles au Tableau de l'Ordre et/ou ses mises à jour, des renseignements faux ou trompeurs ; 1 - S'être attribué, dans une publicité, des qualités ou habiletés particulières sans être en mesure de les démontrer ; - Avoir omis d'informer la secrétaire de l'Ordre qu'elle avait fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq (5) ans d'emprisonnement ou plus.	Myriam Brisson, syndique adjointe	M ^e Maurice Cloutier, président M ^{me} Diane Millette, infirmière M ^{me} Rosella Di Lallo, infirmière	M ^e Marie-Eve Giguère (P)	Plainte	9, 10 décembre 2020	9H30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)
20-20-00796 Emmanuelle Folacci, infirmière (Permis n° 215 1511)	- S'être approprié à plusieurs reprises des médicaments injectables, dont des narcotiques et des benzodiazépines, tentant de dissimuler ces appropriations par divers subterfuges.	Marie-Eve Côté, syndique adjointe	Président(e) (à déterminer) Manon Fouquet, infirmière Roxanne L'Écuyer, infirmière	M ^e Marie-Ève Giguère (P) M ^e Alexis Lamy- Labrecque (I)	Plainte	14 décembre 2020	9 h 30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)

JANVIER 2021

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-19-00768 Olfa Fekhri, infirmière (Permis n° 216 3116)	- Avoir établi pendant la durée de la relation professionnelle des liens d'amitié, intimes, amoureux et sexuels avec un client.	Cindy Gosselin, syndique adjointe	M ^e Lydia Milazzo, présidente M ^{me} Rosella Di Lallo, infirmière M ^{me} Roxanne L'Écuyer, infirmière	M ^e Marie-Eve Giguère (P) M ^e Johnathan Denis (I)	Sanction	6 janvier 2021	9 h 30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)
20-20-00786 Marc Luzincourt, infirmier (Permis n° 209 1806)	- Ne pas avoir pris les moyens nécessaires pour assurer le respect de la dignité, de la liberté, et de l'intégrité d'un client (deux chefs);	Cindy Gosselin, syndique adjointe	Président (e) (à déterminer) Membres (à déterminer)	M ^e Alain Galarnau (P) M ^e Joanie Carignan (I)	Plainte	20, 21 et 22 janvier 2021	9 h 30	À Québec

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-19-00779 Akli Abdoun, infirmier (Permis n° 212 2018)	- S'être approprié à plusieurs reprises des narcotiques, tentant de dissimuler ces appropriations par divers subterfuges ; - Avoir exercé sa profession dans un état susceptible de compromettre la qualité des soins et services en étant sous l'influence de boissons alcooliques, de stupéfiants, d'hallucinogènes, de préparations narcotiques ou anesthésiques, ou de toute autre substance pouvant produire l'ivresse, l'affaiblissement ou la perturbation des facultés ou l'inconscience.	Marie-Eve Côté, syndique adjointe	M ^e Myriam Giroux-Del Zotto, présidente M ^{me} Natalie Gélinas, infirmière M ^{me} Martine Labonté, infirmière	M ^e Marie-Ève Giguère (P) M ^e Mylène Leroux (I)	Plainte	4 février 2021	9 h 30	Audience à distance (par visioconférence via la plateforme Teams)

AUDIENCES À ÊTRE FIXÉES

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-20-00795 Sébastien Dumont, anciennement infirmier (Permis n° 216 1795)	<ul style="list-style-type: none"> - S'être approprié à plusieurs reprises des narcotiques, tentant de dissimuler ces appropriations par divers subterfuges. - Avoir exercé à plusieurs reprises sa profession alors qu'il était dans un état susceptible de compromettre la qualité des soins et services en étant sous l'influence de préparations narcotiques ou anesthésiques ou toute autre substance pouvant produire l'ivresse, l'affaiblissement ou la perturbation des facultés ou l'inconscience. - Avoir eu recours à plusieurs reprises à un procédé déloyal à l'égard de collègues. 	Yannicke Boucher, syndique adjointe	Président(e) (à déterminer) Membres (à déterminer)	M ^e Nathalie Vuille (P)	Plainte	À déterminer		À déterminer

AUDIENCES À ÊTRE FIXÉES

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Avocat(e) plaignant(e) (P) Avocat(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-20-00797 Roxane Giguère, anciennement infirmière (Permis n° 207 1712)	<ul style="list-style-type: none"> - S'être approprié à plusieurs reprises des narcotiques en comprimés, tentant de dissimuler ces appropriations par divers subterfuges. - S'être approprié à plusieurs reprises des narcotiques injectables, tentant de dissimuler ces appropriations par divers subterfuges. - Avoir exercé sa profession dans un état susceptible de compromettre la qualité des soins et services en étant sous l'influence de stupéfiants, d'hallucinogènes, de préparations narcotiques ou anesthésiques, ou de toute autre substance pouvant produire l'ivresse, l'affaiblissement ou la perturbation des facultés ou l'inconscience. - Avoir eu recours à plusieurs reprises à un procédé déloyal à l'égard de collègues. 	Yannicke Boucher, syndique adjointe	Président(e) (à déterminer) Membres (à déterminer)	M ^{re} Nathalie Vuille (P)	Plainte	À déterminer		À déterminer